



Val d'Adour Environnement  
**SPANC du Val d'Adour**

M ESPERON PATRICK  
CH DE LA TEOUERE

65700 SAUVETERRE

Vic-Bigorre, le 02/01/2018

Référence Dossier : SAU/65/08/ESPo/3431

Objet : **Rapport de visite + schéma**  
Contrôle de bon fonctionnement de votre installation d'assainissement autonome

Madame, Monsieur,

Suite au contrôle de bon fonctionnement réalisé sur votre installation d'assainissement non collectif, vous trouverez ci-joint le rapport de visite ainsi que le schéma correspondant.

Je vous remercie de l'accueil que vous avez réservé au technicien.

Restant à votre disposition pour tout renseignement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués et les meilleurs.

Le Président de l'Établissement Public,  
Robert MEDIAMOLE



Val d'Adour Environnement  
**SPANC du Val d'Adour**

**CONTROLE DE FONCTIONNEMENT**

RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
 COMMUNE DE SAUVETERRE

N° dossier : SAU/65/08/ESPp/3431  
 Adresse de l'immeuble : CH DE LA TAOUERE  
 Commune : SAUVETERRE  
 Section et n° parcelle(s) : ZD 63-65  
 Date de réalisation de l'assainissement : 2000

Propriétaire de l'immeuble:  
 Nom du propriétaire : ESPERON  
 Prénom : PATRICK  
 Adresse : CH DE LA TEOUERE  
 Commune : SAUVETERRE

Visite le : 11/12/2017 à 10:30

Présent(s) : M. ESPERON

**CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT**

Superficie de la parcelle :	5925 m <sup>2</sup>
Pente du terrain :	Faible (<5%)
Nature du sol :	Argile
Terrain desservi par un réseau d'eau potable :	OUI
Proximité d'un puits destiné à la consommation :	NON

**CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :**

Descriptif	Type	Nb habitants permanents	Nb habitants saisonniers	Nb Chambres	Nb Salles de bains	Nb WC	Nb Cuisines
Habitation 1	Principale	5	0	4	1	1	1

**COLLECTE DES EAUX USEES.**

Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : NON  
 Destination des eaux pluviales : Réseau de surface (caniveau, fossé, ruisseau...)

**PRETRAITEMENT :**

Equipement(s) existant(s)	Accès	Volume (L)	Eaux Ménagères	Eaux Vannes	Ventilation	Préfiltre	Date Vidange	Vidangeur Agréé
Fosse Toutes Eaux	Oui	3000	Oui	Oui	Non	Pouzzolane	/	/
Bac à graisses	Oui	500	Oui	Non	Non	/	/	/

**FILIERE DE TRAITEMENT :**

Equipement(s) existant(s)	Accès	Dimensionnement	A 5 m Habitation	A 3 m des arbres	A 3 m limites propriété	A 35 m eau potable	Regard de répartition	Regard de bouclage
Filtre à sable à flux vertical drainé	Non	Largeur 5 m Longueur 5 m Superficie 25 m <sup>2</sup>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI (inaccessible)	OUI (inaccessible)

**REJET DES EFFLUENTS :**

Type de rejet dans le milieu :	Effluents traités
Milieu récepteur :	Superficiel (fossé communal – Ch de la Teoulere)
Rejet d'eaux usées sur la voie publique :	Non

EVALUATION DU DISPOSITIF			
Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012 / téléchargeable sur : <a href="http://www.va-environnement.fr/images/Arrete_ministeriel_27_avril_2012_contrôle_des_ANC.pdf">http://www.va-environnement.fr/images/Arrete_ministeriel_27_avril_2012_contrôle_des_ANC.pdf</a>			
	OUI	NON	Travaux à réaliser dans un délai de 4 ans (1 an dans le cadre d'une transaction immobilière)
Zone à enjeux environnementaux		X	
Zone à enjeux sanitaires		X	
Absence d'installation		X	
Installation non-conforme :			
- Installation présentant des dangers pour les personnes		X	
- Installation présentant des défauts de structure ou de fermeture		X	
- Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement		X	
- Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs		X	
Installation présentant un défaut d'entretien, une usure ou un problème de fonctionnement	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un système de ventilation pour la fosse toutes eaux</li> <li>- Rendre accessible le traitement</li> <li>- Protéger le rejet dans le fossé et mettre un clapet anti-retour</li> </ul>

*Avis de conformité réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés.*

**COMMENTAIRES :**

Le béton du regard de la fosse toutes eaux et du regard du préfiltre est attaqué (précipité blanchâtre). L'origine de ce phénomène de corrosion est la production d'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S) issu de la décomposition des boues. Ce phénomène s'aggrave quand l'ensemble des eaux vannes et ménagères sont mélangés dans le même dispositif. Cela prouve que la ventilation de la fosse n'est pas efficace, elle ne permet pas une évacuation suffisante de ces gaz. Il faut brancher une ventilation en entrée de fosse et une en sortie de fosse, diamètre 100 mm, et remonter les tuyaux au-dessus du toit, équipés d'un extracteur éolien.  
Un entretien régulier s'impose pour garantir la pérennité du dispositif d'assainissement.

**Pour toutes informations complémentaires, le SPANC se tient à votre disposition.**

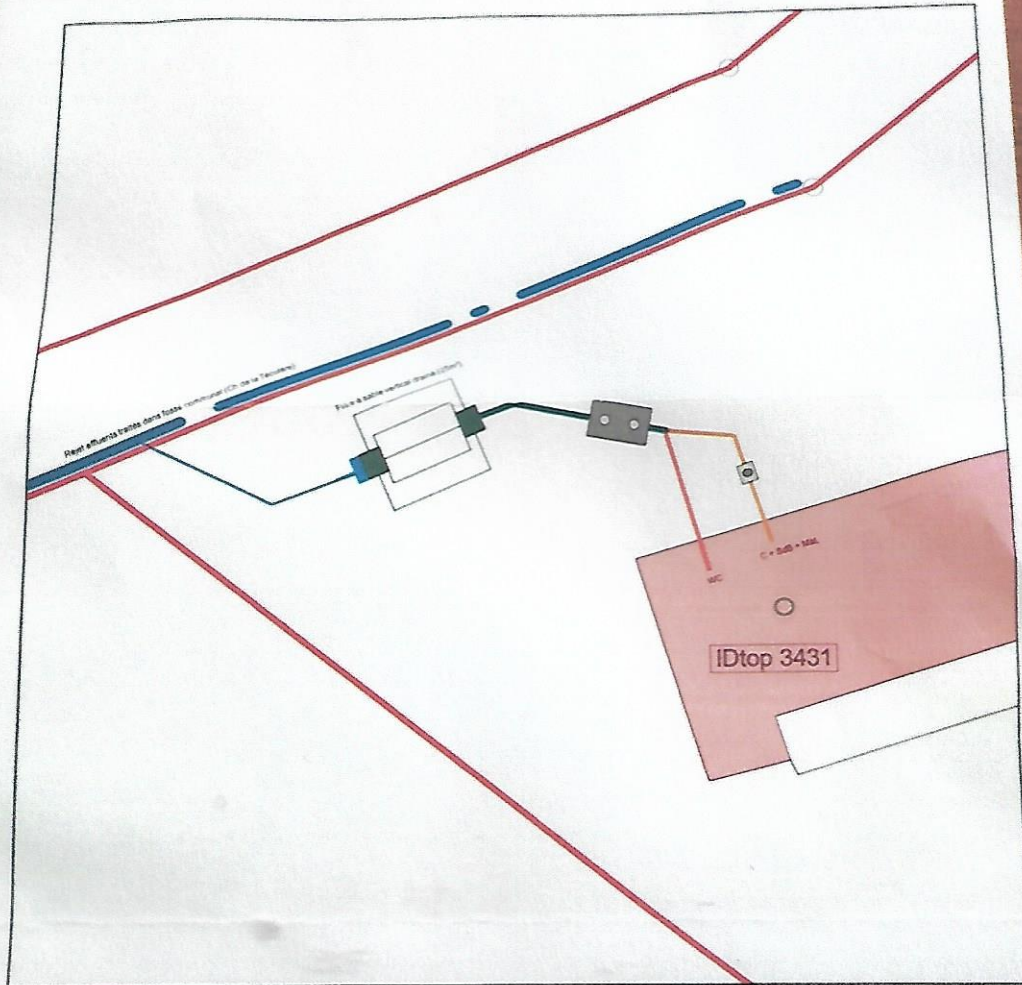
*Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation, est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 8 ans*

Fait à Vic-Bigorre, le 02/01/2018  
La technicienne, Estelle ADISSON



Le Président de l'Etablissement Public,  
Robert MEDIAMOLE





Val d'Adour  
Environnement  
**SPANC du**  
**Val d'Adour**

**ESPERON Patrick SAUVETERRE**  
SCHEMA DE PRINCIPE DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**LEGENDE :**

- Fosse septique
- Fosse toutes eaux
- Microstation
- Bac à graisses
- Préfiltre décolloïdeur
- Regard (Collecteur/Visite)
- Ventilation
- Eaux ménagères
- Eaux vannes
- Eaux usées (eaux ménagères et eaux vannes)
- Eaux traitées

Echelle : 1/250



**Lexique :** C : Cuisine / SdB : Salle de Bain  
MàL : Machine à Laver / PR : Pompe de Relevage  
CEP : Captage Eau Potable / EP : Eaux Pluviales

Edité le 05/01/2018